



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19  
représentés : 03  
votants : 22  
absents : 01

**SEANCE DU 20 AVRIL 2023 À 18H30**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :  
14 avril 2023

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Et de la publication en ligne  
le :

Le Maire,

**PRESENTS :**

Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,  
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,  
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,  
Christophe BOURDIEU, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Eléonore  
LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine LABARRERE, conseillers  
municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Franck DUMARTIN donne procuration à Pearl HIPPOLYTE  
Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO  
Philippe GIACOMETTI donne procuration à Eléonore LAPORTA

**ABSENTE :**

Sandrine VILLENAVE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas MUZOTTE

**DÉLIBÉRATION N° 021 04 2023 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - FIXATION DU  
NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Présentation par Mme Pearl HIPPOLYTE.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des familles ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de renouveler les membres du Conseil  
d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre  
Communal d'Action Sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés indiquent un maximum de huit  
membres élus ;

Décide, que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action  
Sociale est fixé à 8 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 8 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au  
Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a lieu à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

1. Liste Gilbert DODOGARAY	2. Liste Sandrine VILLENAVE	3. Liste Jean-Pierre MAZZON
Titulaire(s) : Marine SAAD Muriel JOLIVET Vanessa BACHELLON Enzo BORTOLATO Pearl HIPPOLYTE Christiane HIPPOLYTE.	Titulaire : Sandrine VILLENAVE	Titulaire : Jean-Pierre MAZZON

Nombre de votants : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sièges à pourvoir : 8

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2,75

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste Gilbert DODOGARAY	18	6	0	6
Liste Sandrine VILLENAVE	2	0	1	1
Liste Jean-Pierre MAZZON	2	0	1	1

Proclame élus les membres suivants :

Marine SAAD

Muriel JOLIVET

Vanessa BACHELLON

Enzo BORTOLATO

Pearl HIPPOLYTE

Christiane HIPPOLYTE.

Sandrine VILLENAVE

Jean-Pierre MAZZON

en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré le 20 avril 2023

Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

